

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°55/2024

L'an **deux mil vingt-quatre**, le **28 novembre**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, MM. Philippe **DANGELY**, Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Steve **BIANCHI**, Mme Caroline **FERRAND**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ** (pouvoir à Mme Eugénie **GRAND**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), Mme Catherine **LEPETIT** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), Mme Christine **TROUBA** (pouvoir à Mme Rita **TOSCANO**), M. Axel **SIMIAN** (pouvoir à M. Lébicha **MANOUKIAN**),

Absents : M. Florian **D'ANGELO**, Mme Farah **GUILLAUMONT**, M. Philippe **MANTERO**.

Mme Pauline **BON** a été désignée Secrétaire de séance.

Objet : FINANCES – AUTORISATION SUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025.

Exposé du Maire

Les dépenses d'investissement peuvent être engagées sur l'exercice 2025 jusqu'à l'adoption des budgets primitifs 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à savoir l'exercice 2024.

De ce fait, nous vous proposons de m'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2025 sur le budget général de la commune dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2024, conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2025 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 de la Commune, dans la limite du quart des crédits ouverts pour ce budget au titre de l'exercice précédent et pour les chapitres suivants :

CHAPITRES	BP 2024	25 %
20 – Immobilisations incorporelles	30.000	7.500
204 – Subvention d'équipement	501.000	125.250
21 – Immobilisations corporelles	4.741.243,87	1.185.310,97
23 – Immobilisations en cours	250.000	62.500
Total	5.522.243,87	1.380.560,97

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérury, le 02 décembre 2024

Le Maire,

